

26 MARS 2018

004570

Madame Marie-France BACUVIER
Commissaire enquêteur

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du
SCOT de la Grande Région Grenobloise
Maison de l'intercommunalité
366 rue Stéphane Hessel
ZAC des Basses Echarrières
38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Grenoble, le

23 MAR. 2018

Suivi par : Mélanie Lucas – 04.76.59.58.96 – melanie.lucas@lametro.fr

DGA Cohérence territoriale

Direction urbanisme et aménagement

Nos références : 140310LT2018-66

Objet : Modification n°1 du SCOT, demande de modification de la carte 12 sur les espaces agricoles et forestiers à préserver sur les communes de Quaix-en-Chartreuse et de Mont-Saint-Martin

el- Madame la Commissaire enquêteur,

L'établissement public du SCOT de la Grande Région Grenobloise a transmis le projet de modification n°1 du SCOT à la Métropole grenobloise par courrier en date du 15 février 2018, conformément aux dispositions de l'article L.143-33 du code de l'urbanisme.

Les communes de Quaix-en-Chartreuse et de Mont-Saint-Martin m'ont informé de leur demande de modification de la carte 12 du document d'orientations et d'objectifs sur les espaces agricoles naturels et forestiers à préserver. Cette demande vise à prendre en compte les espaces aujourd'hui bâtis et ceux non bâtis concernés par un développement de l'urbanisation à court, moyen et long terme, dont certains sont inscrits dans les PLU communaux en vigueur et repris dans le cadre de l'élaboration du PLU intercommunal engagé par la Métropole grenobloise par délibération.

Les PLU de ces communes ayant été récemment approuvés (le 4 juin 2014 pour Quaix-en-Chartreuse et le 1^{er} avril 2016 pour Mont-Saint-Martin), je tiens à vous préciser que la Métropole partage la demande de ces communes que soient pris en compte dans le SCOT les espaces inscrits aux PLU en zones à urbaniser et en zones urbanisables pouvant être amenés à se développer de par leur situation au regard des problématiques de risques et d'assainissement.

Les services de la Métropole restent à votre entière disposition en tant que de besoin.

En espérant que cette demande trouvera une issue favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Tim Audisio

Le Président,
Christophe FERRARI

Copies à : M. Yannik OLLIVIER, Président de l'EPSCOT
M. Serge HORTEMEL, Maire de Mont-Saint-Martin
M. Pierre FAURE, Maire de Quaix-en-Chartreuse